Suspension permis recours préfet

Par Abel23	
Bonjour	

J'ai eu une rétention de permis puis une suspension de 4 mois par le préfet car +40km/h.

J'ai un certificat médical indiquant que je roulais à cette vitesse car ma femme enceinte a eu de grosses contractions je devais donc rentrer rapidement chez moi pour l'emmener chez un médecin.

De plus étant commercial itinérant et donc ayant besoin de mon permis pour travailler Pensez vous que le préfet pourrait être clément si je lui envoie tous les documents approuvant mes dires ?

Merci à vous de votre réponse
-----Par AGeorges

Bonjour Abel,

La seule voie de recours est le cas de force majeure. Il faudra alors prouver que vous ne pouviez pas faire autrement que rentrer chez vous vous-même (appeler un taxi/une ambulance/un médecin) pour prendre en charge votre épouse (donc coin isolé, pas de clé pour entrer dans la maison, ...).

Je n'ai pas de cas précis à vous transmettre.